

ACTION SERVICES RHONE ALPES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 15 488,00 Euros
Siège social : 9 ALLEE CERES
67200 STRASBOURG
453 304 768 R.C.S. Strasbourg

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 23 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois mai, au siège social ;

- A2micile EUROPE - SAS au capital de 1.091.661 euros ayant son siège social 9 allée Cérès - 67200 STRASBOURG Immatriculée au RCS de Strasbourg sous le numéro 508974128 et représentée par son Président Joel CHAULET ;

Associée unique de la Société représentant la totalité des actions de la Société ACTION SERVICES RHONE ALPES ayant le droit de vote, a pris les décisions concernant :

- le changement de la dénomination de la société
- le changement de l'objet social

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société en A2micile AVENIR.

Par conséquent, l'article 3 des statuts sera modifié en partie comme suit :

« ARTICLE 3 - DENOMINATION

La dénomination sociale est : **A2MICILE AVENIR »**

Le reste de l'article reste inchangé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé unique décide de modifier l'objet social de la société à compter de ce jour, par conséquent, l'article 2 des statuts sera modifié comme suit :

« ARTICLE 2 - OBJET

La société a pour objet :

- **La formation professionnelle pour adultes, incluant :**
 - Préparation à la vie professionnelle, adaptation et développement des compétences
 - Promotion de la mixité en entreprise et égalité professionnelle H/F
 - Lutte contre les stéréotypes sexistes et contre l'illettrisme
 - Formation continue (ex. : radioprotection, développement durable, transition énergétique)
 - Thématiques économiques, de gestion, d'épargne salariale, de participation et d'actionnariat salarié
 - Bilans de compétences et validation des acquis de l'expérience (VAE)
 - Accompagnement, information et conseil aux créateurs ou repreneurs d'entreprises
- **Le conseil en recrutement**
- **Les prestations de services associées aux activités de formation et de conseil**
- **La gestion financière et patrimoniale :**
 - Détention (pleine propriété, nue-propriété, usufruit) de valeurs mobilières et titres
 - Prestations administratives, financières et commerciales pour les sociétés du groupe
- **Gestion immobilière :**
 - Acquisition, exploitation, cession et gestion de biens et droits immobiliers

La société peut réaliser toutes opérations compatibles avec cet objet, s'y rapportant ou y contribuant. »

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Joël CHAULET,
Pour A2MICILE EUROPE SAS,
En sa qualité de Président

